



PREFECTURE DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

SAINT-DENIS, le 19 avril 2007

Direction des actions interministérielles

**Bureau de l'Emploi, de l'Insertion,
De la Formation et de la Mobilité**

**ARRETE N° 1216 SG/DAI/BEIFM
portant habilitation des organismes conseil au
titre du dispositif des chéquiers conseil**

**LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU la loi quinquennale n° 93-1313 du 20 décembre 1993 relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle, et notamment son article 6 ;
- VU le décret n° 94-225 du 21 mars 1994 relatif à l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise, et notamment son article 7 ;
- VU l'article 136 de la loi de finances du 30 décembre 1996 ;
- VU l'avis du comité départemental de l'insertion par l'économie du 22 mars 2007 ;
- VU les propositions du Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- VU les conventions passées avec les organismes de conseil ;
- Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général ;

ARRETE :

Article 1^{er}: Sont habilités à intervenir dans le département comme organismes - conseil dans le cadre du dispositif des chéquiers - conseil pour l'année 2007 les organismes suivants :

- 01 - Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion
5 bis, rue de Paris
97463 Saint Denis cedex
- 02 - Chambre de Métiers de la Réunion
42, rue Jean Cocteau
BP 261
97465 Saint Denis cedex
- 03 - Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables de la Réunion
1, Résidence Le Mail
20, rue Jean Cocteau
97490 Sainte Clotilde
- 04 - FAIRE SAVOIR et SAVOIR FAIRE
1035, avenue des Mascareignes
Cambuston
97440 Saint André
- 05 - C-M-O Consultants
14, rue de la Guadeloupe
ZAC Foucherolles
97490 Sainte Clotilde
- 06 - SOGEMAS
14, rue de la Guadeloupe
ZAC Foucherolles
97490 Sainte Clotilde
- 07 - A.D.P (Association des Projets)
122 bis, Route de Moufia
97490 Sainte Clotilde
- 08 - EURL Stéphanie CHUPIN
24 Chemin Bosse
97435 Saint Gilles Les Hauts
- 09 - N.V.A Conseil
62 chemin Eucalyptus
97460 Saint Paul
- 10 - Officia PRO
Pascal PRIOR
Chemin des abeilles
97425 Les Avirons
- 11 - Mademoiselle Isabelle PECASTAING
102 Avenue Raymond Barre
97427 Etang Salé les Hauts

- 12 - A.G.I.S
5 Rue Philibert
97400 Saint Denis
- 13 - S.E.C.D.E.E (M Pascal CHARDONNERET)
24 Chemin Summer 3
97423 Saint Paul
- 14 - Réunion Conseil Investissements
M Lionel DAUTRICOURT
2 Rue des Jamblonds - La Plaine Saint Paul
97411 Bois de Nèfles Saint Paul

Article 2 : MM. le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Signé

Franck-Olivier LACHAUD